

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jacques BELLIER, M. Philippe BRILLAULT,
Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY,
M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THÉVENOT,

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER, M. Arnaud HOURDIN, M. Patrick CHARLES.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI,
Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER,
M. Philippe BENASSAYA,
M. Luc WATTELLE,
M. Richard RIVAUD, représenté par M. Alain SANSON,
M. Olivier DELAPORTE, représenté par M. Pierre SOUDRY,
M. Olivier LEBRUN.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 12

Objet : Lancement d'une étude "pôle d'échanges" pour la gare de Jouy-en-Josas. Demande de subvention au Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF).

Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES, le 20 décembre 2016,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-10 ;

Vu le Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France (PDUIF) adopté le Conseil régional du 19 juin 2014 ;

Vu la délibération n°2016-06-25, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 27 juin 2016, portant délégation de compétences du Conseil au Président et au Bureau communautaire ;

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est composée de 19 communes et représente plus de 270 000 habitants et 140 000 emplois. Son territoire est desservi par un important réseau ferré (lignes L, N, U, RER C) qui alimente 17 gares. La gare de Jouy-en-Josas est desservie par le RER C avec près de 88 trains par jour. Elle enregistre en 2014 pas moins de 1440 montants par jour.

Cette gare est également desservie par 9 lignes de bus (8 pour le réseau Phébus et 1 pour le réseau Transdev).

Ainsi, dans le cadre de la restructuration du réseau bus, les réflexions engagées tendent vers une évolution de ce pôle d'échanges lui offrant une position centrale dans la vallée de la Bièvre.

De plus, la gare sera concernée dans le futur par la mise en place du Tram Express 12 Versailles - Evry (2021). Ce projet a pour conséquence d'engendrer des travaux d'infrastructure ferroviaire et routière, notamment la suppression des passages à niveau.

La commune de Jouy-en-Josas a pour ambition de dynamiser et de restructurer son centre-ville à travers le projet « cœur de ville ». Ce projet met en premier plan la construction de nouveaux logements, la mise en valeur des espaces publics et de leur accessibilité.

Enfin, dans le cadre de la dorsale cyclable de Versailles Grand Parc, une piste cyclable est programmée aux abords de la gare. Cet aménagement cyclable est un moyen de sécuriser la pratique du vélo dans ce secteur et d'encourager le rabattement de certains usagers vers la gare.

Étant donné le nombre de projets identifiés qui impacteront la gare de Jouy-en-Josas et son accessibilité, une étude de pôle est nécessaire afin d'appréhender au mieux l'ensemble des problématiques liées à l'intermodalité de ce site.

Dans un périmètre plus étendu autour de la gare, la prise en compte de l'ensemble des modes de déplacement est essentielle. L'intermodalité constitue le meilleur moyen d'optimiser les équipements nouveaux, de leur donner un impact maximal et d'étendre leur zone d'influence.

Dans le but de proposer aux voyageurs un pôle d'échanges complet et cohérent, la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, accompagnée techniquement par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF), envisage d'engager une « étude de pôle » pour la gare de Jouy-en-Josas.

Les études de pôle consistent à définir un schéma d'aménagement du pôle, constitué de plusieurs actions permettant d'atteindre les objectifs de qualité de service identifiés pour chaque type de pôle, une estimation des investissements à réaliser, une identification des maîtres d'ouvrages et des financeurs par action ainsi qu'un phasage des études de faisabilité technique et des travaux.

Les aménagements réalisés devront permettre des échanges optimaux entre les réseaux ferrés et les espaces publics environnants. Tous les voyageurs, quel que soit le mode de déplacement (marche à pied, vélos, bus, autopartage, voiture particulière,..) devront disposer de conditions d'accès et d'une qualité de service optimale.

La STIF souhaite accompagner cette démarche avec le versement d'une subvention maximale de 70 000 € HT. Le montant de la subvention du STIF est calculé sur la base des dépenses acquittées dans le cadre de l'étude.

Cette subvention nécessite la signature d'une convention de financement entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et le Syndicat des Transports d'Ile de France, qui définit les conditions de réalisation de l'étude.

Le STIF, la commune de Jouy-en-Josas, la SNCF, le Département des Yvelines et les transporteurs seront associés à l'étude dans le cadre des comités de pilotage.

L'étude d'une durée de 12 à 18 mois comportera a minima les trois phases suivantes : diagnostic partagé, propositions d'aménagement, formalisation du projet de pôle.

En conséquence, le Bureau communautaire :

DÉCIDE :

- 1) de lancer une étude de pôle pour la gare de Jouy-en-Josas;
- 2) d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de financement avec le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) et tout document s'y rapportant ;
- 3) que les dépenses sont inscrites au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc aux articles : Chapitre 011 ; Fonction 815; Nature 617 « Etudes et recherches »;
- 4) que la recette est inscrite au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc aux articles : Chapitre 74, Fonction 815 ; Nature 7478 « Participations aux autres organismes » ;
- 5) que le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;
- 6) qu'une ampliation de la présente décision sera transmis à :
 - ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
 - ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : **19**

Nombre de suffrages exprimés : **12**

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait en deux exemplaires originaux,
A Versailles, le 20 décembre 2016.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 23/12/2016 de l'affichage le : retiré de l'affichage le :
--

Pour le Président et par délégation,



Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services